Conseil d'administration
Séance du 14 mars 2023
Délibération n°2023-005

Axes stratégiques de la formation des personnels pour l'année 2023

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu la loi n°2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu le schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État pour la période 2021-2023 ;
Vu l'avis du Comité Social d'Administration en date du 27 février 2023 (délibération CSA2023-02) ;

Le plan de formation de l'université Bretagne Sud répond à un triple objectif :

1. Permettre à son personnel d'acquérir et de développer les compétences nécessaires à l'exercice de ses fonctions en proposant des formations collectives et individuelles,
2. Définir la stratégie de l'université en matière de développement des ressources humaines et de politique de formation des personnels,
3. S'inscrire dans un cadre national fixé, d'une part, par le schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État pour la période 2021-2023 et, d'autre part, par la loi du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Le plan de formation s'adresse à l'ensemble des personnels de l'établissement, titulaires et contractuels (BIATSS., Enseignants, Enseignants-chercheurs). Il informe également sur le droit à la formation et les dispositifs de formation proposés aux agents de l'État.

Il est établi, d'une part, sur la base des priorités stratégiques identifiées par l'établissement et, d'autre part, par l'analyse des besoins remontés lors des entretiens professionnels individuels et par les retours des directeurs et chefs de services sur les attendus en matière de formation des personnels.

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les axes stratégiques de l'offre de formation à destination des personnels pour l'année 2023 suivants :

1. Accompagner les priorités de l'université

1. Sensibiliser les personnels aux axes stratégiques de l'établissement (mer et littoraux ; industrie du futur ; cyber et intelligence des données, environnement, santé et handicap)
2. Accompagner les chantiers en cours (labélisation DDRS, plan égalité hommes-femmes, violences sexuelles et sexistes, schéma directeur du handicap ; appropriation de l'usage des réseaux sociaux ; réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics) avec la mise en place de dispositifs à l'attention des personnels
3. Former les enseignants aux langues étrangères pour enseigner dans une langue étrangère

2. Professionnaliser et développer les compétences métiers

1. Accompagner les nouveaux arrivants dans la prise de leur fonction
2. Accompagner les managers dans la mise en œuvre des réformes et des projets de modernisation de l'État
3. Poursuivre le dispositif de formation à l'attention des MCF stagiaires et autres enseignants
4. Renforcer les compétences managériales des personnels d'encadrement
5. Former les élus des nouvelles instances (Formation spécialisée du CSA)

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 21 mars 2023

Service des Affaires Statutaires et Juridiques
Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr

3. Développer le numérique et les outils métiers

1. Accompagner le schéma directeur du numérique
2. Accroître l'efficacité des agents dans l'utilisation des applications bureautiques et des applications métiers
3. Sensibiliser aux nouvelles technologies numériques pour l'enseignement

4. Accompagner les parcours professionnels

1. Favoriser l'évolution professionnelle, accompagner les parcours professionnels ; sécuriser les carrières
2. Accompagner les agents dans la préparation de concours
3. Accompagner les personnels contractuels à durée déterminée
4. Orienter les agents en réflexion sur leur carrière vers le conseil en évolution professionnelle pour mieux identifier le besoin en formation

5. Veiller à la Santé, à la Prévention et à la qualité de vie au travail

1. Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations : sensibiliser à la lutte contre les stéréotypes, le harcèlement, les violences sexuelles et sexistes
2. Proposer des formations permettant de promouvoir la qualité de vie au travail et de détecter les risques psycho-sociaux (RPS)
3. Sensibiliser les personnels au handicap (enseignants, enseignants chercheurs, BIATSS) à l'accueil des étudiants en situation de handicap, à l'adaptation des postes au sein d'une composante ou d'un service
4. Accompagner à la réalisation du Document Unique d'EValuation des Risques Professionnels (DUEVRP)
5. Prévenir les risques professionnels et répondre aux exigences réglementaires accrues en matière d'hygiène et de sécurité
6. Former les chefs de service et les responsables de site aux responsabilités sur la santé et la sécurité au travail.

Documents en annexe :

- Néant

Décompte des votes :			
		Suffrages exprimés :	*23*
Membres en exercice :	*27*	*Pour :*	*23*
Membres présents :	*20*	*Contre :*	*0*
Membres représentés :	*3*	*Abstentions :*	*0*

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Signé par : Sebastien Le Gall
Date : 17/03/2023
Qualité : VP CA, RH et Finances